

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-880

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguié, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	91 000 000
Vie étudiante	91 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	91 000 000	91 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement nous a été proposé par le syndicat étudiant UNEF.

Garantir un bon fonctionnement du réseau des œuvres universitaires passe par l'augmentation du nombre de personnels y travaillant. Alors que les demandes d'aides spécifiques explosent, il est urgent d'augmenter le nombre d'assistants sociaux. Pour cela, il faut rehausser le plafond d'emplois du réseau des œuvres qui, à l'heure actuelle, ne peut créer d'emploi supplémentaire même en cas de reliquat budgétaire.

Ne pouvant modifier le nombre d'emplois, nous souhaitons ici augmenter l'enveloppe des CROUS afin que ces derniers puissent recruter davantage. Il s'agit d'un amendement d'appel.

En ce sens, le présent amendement vise à diminuer au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur », 91 millions d'euros de crédits pour l'action 04 « Établissements d'enseignement privés » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » et à ouvrir, en conséquence, 91 millions d'euros pour le programme « Vie étudiante », action 02 "aides indirectes".

Il s'agit ici d'un amendement d'appel, la somme demandée n'étant pas suffisante pour mener à bien notre amendement.

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le gouvernement à lever le gage.